



Coûts supplémentaires pour fondations sans étude sol préalable

Par **annaevan**, le **10/06/2013** à **22:42**

bonjour

Nous avons signé un contrat de construction pour notre pavillon sans étude de sol.

Au moment de la réalisation des fondations, il apparait que le sol est de plusieurs nature, sableux, rocheux et argileux.

Le constructeur nous informe que nous allons très probablement supporter des coûts supplémentaires pour la réalisation des fondations. Dans la mesure où l'étude de sol n'a pas été faite, est-ce nous qui devons supporter la totalité de ces coûts.

Merci

Par **moisse**, le **11/06/2013** à **09:50**

bonjour

Votre constructeur a tort, le contrat CCMI suppose le sol reconnu.

Un article de l'ANIL à ce sujet :

<http://www.anil.org/analyses-et-commentaires/analyses-juridiques/1992/ccmi-etude-de-sol-du-terrain/>

Attention le surcout peut atteindre :

* étude de sol : 1000 à 2000 euro

* fondations spéciales type radier ou micropieux : 5 à 10000 euros./

Par **annaevan**, le **11/06/2013** à **10:50**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, je viens de consulter l'article que vous me recommandez, d'après ce que je comprends je ne devrais pas avoir à payer ces frais supplémentaires.

Mon constructeur doit me recontacter aujourd'hui, j'attends de voir la suite...

Par **moisse**, le **11/06/2013** à **15:03**

Bonjour,

N'hésitez pas tout de même à lâcher du lest - ce n'est qu'un conseil - car le surcout des fondations spéciales est élevé.

Mais quoiqu'il en soit il est hors de question de continuer le gros œuvre sans ces fondations. C'est la certitude de désordres importants dans les années à venir.